



Réf. Farde e-Assemblées : 2246606

N° OJ : 17

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

Objet : Avenant n° 1 à la convention relative à l'exploitation de l'enseigne LED DOCKS installée sur la façade du complexe Docks Brussel situé Quai des Usines, 163.

Le Conseil Communal,

Considérant que le complexe commercial et d'activités productives Docks Brussel, développé et exploité par Nouveaux Entrepôts et Garages SA (ci-après « NEG ») a ouvert ses portes le 20/10/2016 ;

Considérant que le complexe comporte, le long du pont Van Praet, une façade courbe bardée de bois ajouré ; que des LEDs ont été placés à l'intérieur de cette façade, entre les lamelles de bois ajouré, lui permettant de fonctionner comme un écran ; que ce dispositif forme une enseigne désignée ci-après « LED DOCKS », soumise à la taxe communale sur les enseignes ;

Considérant que le positionnement et les dimensions du LED DOCKS et la fréquentation du complexe Docks Brussel font de ce dispositif une source de diffusion intéressante pour la Ville pour sa communication relative à la promotion de ses activités ou des activités dont elle est partenaire et à l'information de ses habitants, à l'exclusion de toute publicité au sens du Règlement Régional d'Urbanisme ;

Considérant ce qui précède, la Ville de Bruxelles et NEG ont décidé de s'associer afin de mettre le LED DOCKS à disposition de la Ville à concurrence de 50% du temps de diffusion du dispositif, contre paiement d'un montant annuel de 79.878,75 EUR toutes taxes comprises ;

Considérant que l'avenant n°1 à la convention jointe au présent rapport a pour objet de prolonger les conditions d'utilisation, le respect des attentes de chacune des parties et la collaboration entre la Ville et NEG quant à l'utilisation du LED DOCKS;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : l'avenant n° 1 à la convention d'exploitation de l'enseigne LED Docks Brussel entre la Ville et la société Nouveaux Entrepôts et Garages SA pour l'année 2019 est approuvée.

Annexes :

[Avenant n° 1 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention relative à l'exploitation de l'enseigne LED DOCKS \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

